



VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT
BASILE**

Avis de promulgation pour le règlement d'urbanisme suivant :

Règlement numéro 11-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012

Avis est par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a adopté, lors d'une séance du conseil, tenue le 12 février 2024, le présent règlement no 11-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012;

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile a adopté l'avis de motion dudit règlement ci-dessus identifié à la séance du 11 décembre 2023 ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a adopté un premier projet de règlement à la séance du 11 décembre 2023 ;

QU'un avis public conforme ait été publié en date du 19 janvier 2024 annonçant qu'il serait tenu une assemblée publique de consultation concernant le présent projet de règlement;

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile a adopté un deuxième projet de règlement à la séance du 29 janvier 2024;

QU'aucune demande valide de participation à une procédure référendaire n'a été formulée par les personnes habiles à voter avant 16h00 le 9 février 2024;

QUE le règlement a été adopté le 12 février 2024;

QUE la MRC de Portneuf a émis le certificat de conformité régionale conformément aux exigences de la Loi en date du 22 février 2024;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée par le règlement peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'affaires, à l'hôtel de Ville située au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 23^e jour de février deux-mille-vingt-quatre.

Manon Jobin

DGA, trésorière-greffière par intérim